



Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du MERCREDI 30 octobre 2019

PV 3-2019

1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le Président, M. Hervé Bandini, ouvre cette séance, en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité ainsi que la presse et le public.

Quorum

38 membres présents, 5 membres absents excusés, 2 membres absents non excusés.

Ordre du jour et documents

La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit, le 15 octobre. Dans les documents, figuraient les objets à traiter ce soir et le procès-verbal de la séance du 12 juin dernier.

L'Ordre du jour a été accepté à l'unanimité et est suivi tel que proposé.

Suite au décès de deux anciens membres du Conseil communal, MM. Bertrand Cunier (le 12 septembre 2019) et Georghé Giban (le 21 septembre 2019), M. Hervé Bandini, Président, a fait observer une minute de silence en leur mémoire.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 2019

Après une remarque de M. D. Blanc sur son intervention (p.6 du PV) mais sans en demander une modification, le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 juin 2019 a été accepté à une très large majorité, moins deux abstentions.

3. ASSERMENTATION DE M. LUDOVIC JAUGEY

Pour donner suite à la démission du Conseil communal de M. Sébastien Jaquier pour raison de départ de la commune, un nouveau membre a dû être nommé. M. Ludovic Jaugey figurant en tête de liste des 'viennent ensuite' a été assermenté et accueilli par acclamation par l'Assemblée.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Communications diverses

- Lors des **élections fédérales (élection du Conseil National et élection du Conseil des États, 1^{er} tour) du 20 octobre 2019**, la participation de notre commune aux 2 scrutins a été de 47,81 % pour l'élection du Conseil National et 46,19 % pour l'élection du Conseil des États (1^{er} tour).
- M. Hervé Bandini donne lecture de la lettre de démission du Conseil communal de M. S. Jaquier et d'Isabelle Duperrut, Secrétaire suppléante.
- M. Hervé Bandini donne lecture de la réponse du préfet au courrier du 9 mai de M. le conseiller R. Parrat (et adressé en copie au Président du Conseil communal), au sujet de la démission des membres de la commission consultative d'urbanisme (CCU). Le document figure en annexe du procès-verbal (1).
- M. Hervé Bandini donne lecture d'un courrier adressé par Gabin Riva, Hugo Bandini et Simon Humair... au sujet d'une piste cyclable à créer à la route du Marteley. Le document figure en annexe du procès-verbal (2).
- M. Hervé Bandini donne lecture de la lettre annonçant le départ à la retraite de Mme Ingrid Rossel, Syndique, le 1^{er} mars 2020.

- M. Hervé Bandini informe le Conseil communal, que Mme Caroline Rejaud-Jaugey, seule candidate en lice pour le poste de Conseiller municipal, a été élue tacitement le 28 octobre 2019. Elle entrera en fonction le 1^{er} mars 2020.
- Le poste de secrétaire suppléante du Conseil communal étant à repourvoir, M. Hervé Bandini soumet d'abord aux membres de l'Assemblée la proposition de reprendre ce poste. Personne n'y est intéressé. Le Président propose ensuite la candidature de Mme Noémie Girard-Weissbrodt, acclamée à l'unanimité par l'Assemblée. La nouvelle secrétaire suppléante sera assermentée lors de la prochaine séance du Conseil communal, fixée au 11 décembre 2019.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Ingrid Rossel, Syndique

Ajerc : Le plan de développement 2020-2025 pour les ouvertures de structures pré et parascolaires a été validé lors de la séance du Conseil Intercommunal Ajerc en date du 24 septembre 2019 par l'ensemble des communes du réseau.

					
PARASCOLAIRE					
PLAN DE DEVELOPPEMENT 2020 - 2025					
4 îlots	Parascolaire 1P-4P		Prestations socles pour les 5P-6P	Prestations socles pour les 7P-8P	Chiffres validés en CI
	Lieu	Nbre places	Matin+midi +après-midi	Midi + après-midi	Totaux
ASIABE					0
Cossonay	?	24	45		105
	Cossonay	36			
La Venoge	Penthalaz	36	45	30	135
	?	24			
La Sarraz	?	24	30	15	69
Total		144	165		309
PRESCOLAIRE					
Plan de développement 2020-2025					
Lieux				Nbre places	
A définir sur les 4 îlots				88	

La demande en place d'accueil est toujours très conséquente. Aujourd'hui l'attractivité d'une commune se mesure aussi aux structures d'accueil mises en place. En effet lorsque des jeunes familles cherchent un endroit où s'installer, la possibilité de garde pour leurs enfants est un critère important. Un plan de développement a un coût pour les communes, mais aussi pour le canton qui finance le salaire du personnel éducatif à hauteur de 30%. Le modèle d'implantation des UAPE (Unité d'accueil parascolaire) par îlot scolaire, tel que proposé par Ajerco nous fait économiser des frais de transport. Dans la mesure où des places sont disponibles dans les bus scolaires, l'AsiVenoge accepte de véhiculer dans ses bus, les enfants allant dans les UAPE de son groupement scolaire. Dans le cadre légal, il appartient à Ajerco d'organiser et financer les déplacements. Dans la pratique, certains membres des comités directeurs AsiVenoge et Ajerco sont les mêmes personnes, de ce fait nous tentons de rationaliser au mieux les coûts. Finalement ce sont les mêmes communes qui paient, dès lors que nous appartenons aux deux associations.

Asicope : Lors de la séance du Conseil Intercommunal du 25 septembre, les représentants des communes ont adopté le nouveau règlement des transports ainsi que le préavis du budget 2020. Un point est à relever dans ce dernier, le codir a proposé le maintien des camps et courses d'école en les prenant à sa charge, alors qu'auparavant la moitié des coûts était assumée par les parents. Suite à la jurisprudence du TF du 7 décembre 2017, l'école obligatoire est totalement gratuite y compris les frais annexes tels que les camps, les sorties, le matériel etc..., la liste n'est pas exhaustive. La commission des finances a suivi les propositions du codir ainsi que le Conseil Intercommunal. A noter encore que le coût de l'élève secondaire est de 5615 francs dans le budget 2020 contre 4948 au budget 2019. Cette différence est due principalement aux coûts des transports, des camps et sorties, ainsi que de la séparation de l'Asicope. En effet le coût des bâtiments est réparti sur un nombre plus petit d'élèves. Tous les législatifs des communes Asicope ont validé les statuts modifiés à fin juin 2019. Votre conseil les a approuvés en date du 12 juin 2019. La suite de la procédure est la suivante :

1. Le Conseil d'Etat doit approuver les modifications des statuts, soumis à leur examen.
2. Les statuts modifiés doivent être acceptés dans leur intégralité par tous les législatifs des communes qui souhaitent intégrer l'Asicope. Il s'agit des communes de l'Isle, Cuarnens, Mauraz, Chavannes-le-Veyron, Mont-la-Ville.
3. Le conseil intercommunal Asicope se prononcera sur l'acceptation des communes qui souhaitent intégrer l'Asicope. Pour ce faire un préavis lui sera présenté. L'annexe aux statuts comprenant la liste des communes membres sera modifiée et adoptée par le conseil intercommunal.
4. L'annexe aux statuts doit être approuvée par le Conseil d'Etat.

En attendant la fin du processus, les rapports entre l'Asicope et les communes souhaitant l'intégrer sont régis par une convention entrée en vigueur le 1^{er} août 2019.

AsiVenoge : Le conseil Intercommunal a eu lieu le 17 septembre, et les mêmes sujets qu'à l'Asicope ont été soumis et approuvés, à savoir le budget 2020, les camps et sorties pris en charge à 100%, le règlement sur les transports. Le coût de l'élève est lui aussi en augmentation dû aux coûts des transports et des camps et sorties. Relevons qu'il est difficile de comparer les budgets pour le primaire, vu que le budget 2020 est le premier qui prend compte l'intégralité des coûts. Les pavillons provisoires sont à l'enquête à la commune de Penthalaz. La construction devrait débuter au mois de décembre, et les classes doivent être fonctionnelles pour la rentrée d'août 2020.

Défibrillateur et cours BLS : Un dernier cours pour les gestes de premiers secours aura lieu le samedi 1^{er} février 2020, pour les personnes qui s'étaient inscrites et qui n'avaient pas pu participer lors des 2 premiers cours. Le défibrillateur a été installé à l'extérieur de la salle de sports.

Congé maladie de Monsieur Batista : Monsieur Batista a repris le travail à 100% depuis le 23 septembre. La Municipalité est heureuse de son retour.

Concerts du Mercredi : Pour les mélomanes intéressés, il y aura à nouveau 6 concerts du Mercredi pour la saison automne et hiver. Ce sont des concerts de musique classique de grande qualité. Ils auront lieu, à Penthalaz, Echallens, Sugnens et Mex. Vous trouvez sur notre site et dans le prochain BIOV, les dates et lieu, ainsi que les œuvres interprétées.

M. Olivier Berthoud

ASPIC (Piscine intercommunale des Chavannes) : Les travaux de construction de la piscine ont débuté en septembre.

Bâtiment polyvalent : Lors de la séance du Conseil communal du 27 mars 2019, un dépassement de l'ordre de 15% vous a été annoncé. Cet ordre de grandeur reste d'actualité. A toutes fins utiles, nous rappelons ce qui avait été dit à cette occasion : Un dépassement de crédit a des impacts potentiels à deux niveaux. 1) au niveau comptable, le montant supplémentaire devant être amorti, comme le bâtiment dans son ensemble, sur une période de 30 ans ; 2) au niveau financier dans la mesure où un emprunt serait nécessaire, entraînant des charges d'intérêts et d'amortissements financiers. Au niveau financier, les bons résultats de l'exercice 2018, l'état des liquidités et la dissolution du fonds visant à garantir la dette du Tennis Club font qu'il ne sera pas nécessaire de recourir à l'emprunt. Au niveau comptable, l'exercice 2018 a permis de procéder à des amortissements extrabudgétaires significatifs, d'où une diminution importante des amortissements comptables pour les prochaines années, qui compensera dans tous les cas l'augmentation de l'amortissement comptable liée au dépassement de crédit. En synthèse, le dépassement probable du crédit peut être absorbé sans impact financier ou comptable. La Municipalité rappelle que l'architecte travaille avec une rémunération forfaitaire, de sorte que ses honoraires n'augmenteront pas en raison du dépassement.

M. Eric Maeder

Manifestations :

- Plus de 200 personnes ont participé à la **Fête nationale**. Comme chaque année, l'apéro et le repas ont été offerts par la Commune. La société de jeunesse s'est occupée de l'organisation et de la préparation du repas, que je profite de remercier ainsi que l'Harmonie du Pontet pour les prestations musicales. Je remercie également M. Bandini - Président du Conseil Communal pour son discours. La soirée fut très mouvementée à cause de la météo capricieuse.
- La traditionnelle **sortie des aînés** a eu lieu le 21 août. 89 personnes ont participé. Au programme : Visite du centre de tri du courrier à Eclépens, suivi du verre de l'amitié et du repas à l'Auberge Communale Le Marteley. Nos aînés ont été les premiers clients du restaurant, l'ouverture officielle étant le lendemain.
- Le 24 août, il y a eu le **marché artisanal** dont 80 stands ont animé notre village. La Municipalité remercie les organisateurs et les encourage à maintenir cette tradition en 2020 d'autant que ce sera la 20ème édition. Pour info, la commune soutient l'organisation du marché à raison de Fr. 1'550.-
- Le 21 septembre **inauguration officielle de l'Auberge communale** Le Marteley. 300 personnes se sont inscrites dont les retours positifs nous ont conforté dans la réalisation de ce projet. Programme de la journée : café, croissants, discours, animation musicale par l'Harmonie du Pontet et M. Cellier avec ses drôles d'instruments ainsi que la démonstration de tennis avec la présence des parents et du frère de Stan Wawrinka. A cette occasion, ils ont remis une raquette dédicacée au Tennis Club.

- La soirée **des nouveaux habitants** a été une nouvelle fois annulée à cause du manque de participants inscrits.

Routes :

- **Des travaux d'entretien routier** ont eu lieu en octobre au chemin de la Fontaine. Une rénovation de la banquette par un élargissement de 30 cm a été effectuée ainsi qu'une partie du revêtement bitumineux.
- **Contrôles de vitesse** de juillet à octobre 2019 :

Contrôles de vitesse 2019 zone 50Km/h et 30 Km/h						
Emplacement du radar	Date	Valeurs	Estimation Véhicules	Vd [km/h]	Vmax [km/h]	V85 [km/h]
Rte de Bovon 50Km/h direct. Penthaz (visible)	24 juin au 1er juillet 19	12275	2194	34	81	43
Rte de Bovon (école) direct. Grand-rue (visible)	3 au 10 septembre 19	17964	2576	24	51	30
Rue de Marteley directe. Rte de Bovon (visible)	23 sept. au 1er oct. 19	9299	1064	22	47	28

M. Michel Gruaz

Mobilité : La Municipalité a reçu une lettre des CFF l'informant que le parking sauvage, à la halte CFF avait fortement augmenté et que leurs services internes ne pouvaient plus accéder au local technique avec un véhicule. Cette situation n'étant pas acceptable pour les CFF ils nous ont fait part de leur intention, pour des raisons de sécurité, de mettre à ban la parcelle CFF 262 afin de pouvoir dénoncer les contrevenants et faire régner l'ordre sur leur domaine. La Municipalité a répondu comprendre cette problématique qu'elle a elle-même signalée à maintes reprises. Toutefois elle a rappelé que les utilisateurs du parking sont des clients des CFF et qu'un projet de P+R à proximité de la halte est en discussion. De ce fait, elle leur a demandé d'attendre que ce parking soit réalisé avant de mettre à ban dite parcelle.

Domaine de l'eau :

- **Plan erroné :** Nous avons eu en août une fuite conséquente sur la conduite de la rue de la Poste due, une fois de plus, à une conduite PE posée en 1993, donc récente, dont une soudure a lâché. La recherche de la fuite nous a prouvé que notre plan était erroné puisque la conduite

se trouvait sur la droite de la rue, direction église, alors qu'elle devait, selon notre plan, être à gauche.

- **Pose de micros :** Pour nous permettre de gérer de manière plus pertinente les pertes d'eau et déceler les petites fuites avant de devoir intervenir en urgence, nous avons fait poser des micros sur nos vannes de réseau. Un relevé mensuel nous permettra de détecter les fuites les plus modestes et de réparer avant que la situation s'aggrave et provoque des pertes d'eau conséquentes. En plus de ce nouvel outil de gestion, le municipal des eaux reçoit chaque semaine un protocole de consommation qui lui permet de déterminer rapidement si notre réseau subit des pertes d'eau par suite d'une rupture de conduite.
- **Analyses de l'eau :** Dès début 2020, les analyses de l'eau potable ne seront plus effectuées par l'Office de la consommation de l'Etat de Vaud (OFCO). Les communes sont chargées d'attribuer celles-ci à un laboratoire privé. L'OFCO surveillera cependant que le nombre d'analyses microbiologiques et complètes, basé sur le volume annuel consommé, corresponde à leurs exigences. L'eau chaude des douches publiques devra aussi être analysée pour déterminer le taux de bactéries Legionella.
- **Haies bordant routes et trottoirs :** Au cours des années, compte tenu de végétaux plantés trop proches de la limite ou de tailles mal gérées, les haies et végétation de nombreux bordiers des infrastructures publiques ont peu à peu empiété sur ces dernières. Afin que trottoirs et routes soient réservés dans toute leur largeur aux fonctions pour lesquelles ils ont été créés, mais aussi pour en faciliter le balayage et le service hivernal, la Municipalité a envoyé de nombreux courriers aux bordiers leur rappelant que haies et végétation, même après leur croissance annuelle, doivent rester sur les parcelles qu'elles délimitent.
- **Curage des canalisations d'évacuation des eaux :** L'entreprise spécialisée Liudet – Pial SA va curer, dès le début du mois de décembre, les collecteurs publics d'eaux claires du secteur comprenant le Cuvillard, le Moulin de la Palaz, ainsi que les ch. de la Fontaine, Neuf, de la Rie, de la Mésange, de Pré-Montagnon et de la Cigale. Les bordiers désirant profiter de curer leurs canalisations privées par la même occasion sont invités à prendre contact avec Liudet-Pial.
- **Évacuation des eaux claires :** La nouvelle canalisation, objet du préavis 2/2019, a été posée en forage dirigé entre le chemin des Mainnesses et celui des Grands-Champs et en fouille ouverte sur les deux routes en question. Les comptes ne sont pas encore bouclés mais le montant que vous nous avez octroyé par ce préavis ne sera pas dépassé. La Municipalité remercie les bordiers pour leur compréhension face aux nuisances subies et en particulier la fermeture des chemins. A cette occasion nous avons constaté, comme pratiquement lors de tous les travaux entrepris, que notre plan des canalisations du secteur Grands-Champs-Calamottet n'était pas conforme à la réalité. Nous avons effet découvert une nouvelle conduite d'eaux usées entre ces deux chemins. Nous avons alors procédé à un relevé caméra qui nous permettra d'améliorer notre plan.

M. Olivier Duperrut

Bâtiments

- **Appartement de fonction au collègue :** Les travaux de rénovation sont terminés, dans les délais fixés aux entreprises et dans le budget demandé et approuvé par le Conseil communal. Notre employé communal M. Simon Chopard et sa compagne ont pu emménager comme prévu la dernière semaine de juin. De ce fait, le bail à loyer a débuté le 1er juillet 2019.
- **Salle de sports & Bâtiment polyvalent & Collège :** De nouvelles déprédations ont été constatées sur 3 bâtiments. Les premiers tags ont été réalisés sur le mur arrière de la salle de

sport qui se trouve du côté de la Commune de Mex. La deuxième série a été réalisée sur le mur du côté des cours de Tennis du bâtiment polyvalent et le troisième tag sur le mur à l'école, côté Cuvillard. D'autre part, il y a eu également des dégradations constatées sur la nouvelle piste de tartan. Une plainte pénale a été déposée auprès de la gendarmerie pour chaque série de tag ainsi que pour les dégâts occasionnés sur la piste de tartan.

- **La Seringue** : Nous avons reçu le congé de notre bailleuse pour la fin de l'année, en ce qui concerne la location du 1er étage. En effet, notre locataire va déménager à la fin d'année sur le Canton de Fribourg et la proximité n'est plus optimale.
- **Le nouveau collège** : Cet été, pendant les vacances scolaires, les 4 classes du nouveau collège ainsi que les corridors ont retrouvé un nouvel aspect et des couleurs rafraîchies. Les murs ont été repeints, les sols poncés et une couche de protection a été appliquée à la grande satisfaction de notre corps d'enseignant.
- **JOJ 2020** : Comme vous avez pu ou vu à la télé, 2 enfants du village qui fréquentent l'école secondaire de Cossonay ont participé à la cérémonie d'ouverture pour les JOJ 2020 au Stade Pierre de Coubertin, à Lausanne. Pour l'occasion, toutes les Communes du Canton étaient invitées à participer à cet événement. Nous ne pouvons que vous encourager à vous y rendre afin que la manifestation soit pleinement réussie. A vos agendas : les JOJ se dérouleront du 9 au 22 janvier 2020.
- **Place de jeux** : Nous avons reçu une lettre de 16 jeunes du village, lesquels s'amuse souvent à la place de jeux avec leurs trottinettes. Ils nous ont fait part de leurs vœux pour renouveler les engins afin de pouvoir en profiter au maximum. Nous avons répondu à chaque jeune par une lettre personnalisée qu'une réflexion municipale était en cours par rapport à cette place de jeux et qu'ils seraient prochainement invités pour discuter avec la Municipalité. Nous ne manquerons pas de revenir devant le Conseil communal pour partager nos réflexions et cas échéant vous présenter un projet.

Police des constructions :

- **Parcelles 99 et 100 – propriété de Daisy Moret** : A la suite du recours qui avait été déposé auprès de la CDAP (Cour de droit Admini- stratif et public) contre la décision de la Municipalité de délivrer un permis de construire pour un immeuble sur les parcelles 99 et 100 – propriété de Daisy Moret, une séance sur place a été ordonnée par le Tribunal entre les propriétaires, les opposants et la Municipalité, le 3 septembre 2019. A titre indicatif, la CDAP avait demandé à la propriétaire de faire poser des gabarits pour dite séance. Nous sommes dans l'attente du jugement.
- **Yvimmo SA (Matthey Transports SA)** : Sur la parcelle 921, les travaux ont débuté cet été. Pour rappel, le bâtiment B6 sera démoli. Dans la halle, des transformations intérieures vont être effectuées. Un bâtiment administratif sera créé ainsi qu'une station-service et une station de lavage.
- **COOP** : Sur la parcelle 920, la construction d'une halle logistique et de bureaux, d'un parking souterrain de 66 places et d'une passerelle de liaison a débuté cet été. La durée des travaux est estimée à 24 mois.

6. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 8/2019 CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA CRÉATION D'UN ARRÊT DE BUS ET D'UN TROTTOIR SUR LA ROUTE DE BOVON – ÉVALUATION D'UN PARKING PUBLIC

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Rapport de la Commission

Le rapport de la commission formée de MM. Lionel Pichard, Président, David Goy et Mario Ferrari et a été lu par M. Lionel Pichard. La commission propose à l'unanimité d'amender le préavis, ayant le sentiment d'être mise en face d'un projet définitif. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (3).

Discussion

M. J. Vanderweckene : L'objet du préavis est mal posé, il touche à la sécurité de l'ensemble du périmètre de l'école. Lorsqu'il s'agit d'une demande d'un crédit d'étude, il faudrait des propositions / idées plus larges que les quelques solutions d'ores et déjà proposées dans le préavis. L'objectif est un crédit d'étude pour la sécurisation des abords de l'école.

M. P. Vigouret : Se rallie à la remarque de M. J. Vanderweckene. Depuis plusieurs années, il est déjà question de la sécurisation des enfants aux abords de l'école et la traversée du grand virage. Cet endroit fait partie du périmètre et doit être pris en compte. Par ailleurs, aux heures de pointe, il n'est pas possible pour les parents-taxis d'utiliser les arrêts de bus. Enfin, concernant la suppression des places de parc à la route de Bovon, ce n'est pas la solution. Aujourd'hui elles offrent l'avantage de ralentir le trafic. Il y a lieu de faire une étude plus complète et globale de sécurité avant d'esquisser des solutions. Je m'oppose au préavis.

M. G. De Büren : 40% des accidents graves et mortels touchent les enfants, dont 42 % sur le chemin de l'école. A Vufflens-la-Ville, le problème est récurrent et la situation toujours inacceptable (malgré les nombreux contacts entre les différentes instances concernées, la Municipalité, etc.) et malgré les différentes solutions déjà tentées. Je me réjouis que la Municipalité continue à chercher des solutions et la remercie. Que faire ? Le BPA édite diverses directives et recommandations très claires. Entre autres, que les parents renoncent d'amener leurs enfants en voiture, sachant que quelques véhicules suffisent pour créer un danger pour toute la collectivité. Construire un parking tout près de l'école pour sécuriser l'accès à l'école est un pur mensonge. La proposition de créer un parking va exactement à l'encontre des recommandations du BPA. S'il se faisait, nous payerons pour le détruire dans quelques années. Je m'oppose au préavis et me prononce en faveur de l'amendement de la commission, car le problème de base est mal posé.

Mme S. Reda : Je doute sérieusement que la création d'un nouveau parking améliorera la sécurité du périmètre. Elle cite l'exemple concret de Bussigny et constate : Créer un parking sans durée de stationnement, c'est encourager le parcage 'sauvage', un appel de véhicules supplémentaires (dont les propriétaires ne résident peut-être même pas dans la commune). Quant aux places de parc pour les enseignants, ils ont déjà leurs places réservées vers la grande salle, tout près.

Mme C. Fivaz : Se réfère à toutes les réflexions abordées et solutions esquissées avant l'introduction du 30 km/h à la Grande-Rue et qui traitait déjà des difficultés de circulation (engorgement) près de l'école. Est-ce qu'on n'arrive pas à joindre l'introduction d'un passage piéton à l'étude ?

M. J. Vanderweckene : Aujourd'hui, le Conseil communal n'a pas à se prononcer sur la création ou non d'un parking, etc..., mais sur un crédit d'étude en vue d'un projet suffisamment large englobant plusieurs points dans le périmètre de l'école, avec en priorité la sécurisation du périmètre scolaire.

M. D. Blanc : A ce propos, il y a un autre souci de sécurité vers l'église.

M. Eric Maeder, Conseiller municipal : C'est un autre sujet. Pour votre information, trois places vont prochainement être supprimées pour rendre le lieu conforme.

M. Y. Trottet : Il faut prendre davantage de recul pour sécuriser toute la zone concernant l'école. En proposant déjà des solutions, le préavis est trop restrictif quant aux différentes possibilités envisageables. Avant d'esquisser une quelconque solution, il faut une vision. Dans ce sens, je souhaite déposer un postulat demandant l'établissement d'une feuille de route qui prenne en compte l'ensemble du périmètre à sécuriser.

M. Eric Maeder, Conseiller municipal : Une première pré-étude prévoyait de faire tourner les bus à la route de Bovon, près de l'éventuel parking. Malheureusement, il aurait fallu faire 4 m. de remblai ; avec le calcul des pentes, ce n'est pas réalisable. L'idée principale du préavis : sécuriser les arrêts de bus et l'accès à l'école pour les enfants. Il ne s'agit pour l'heure que d'une étude.

M. J-C Stucky : j'apprécie le rapport de la commission qui a bien mis en évidence les points permettant d'améliorer la sécurité dans la zone. En revanche, concernant la création d'un parking à 28 places sans durée de stationnement, le besoin est plus que discutable. Pourquoi les professeurs doivent-ils se garer là ? Pourquoi 28 nouvelles places ? Pourquoi supprimer les 5 places actuelles de la route de Bovon alors qu'elles ralentissent 'naturellement' le trafic ? Ces 28 nouvelles places 'illimitées' vont attirer des utilitaires, des camionnettes, etc. appartenant aux gens du quartier mais qui n'ont rien à faire avec l'école. Avant de créer de nouvelles places, il faut un projet de mobilité global se référant à la vision 2030. De plus, le choix de l'emplacement n'est pas adéquat, sachant que c'est une des dernières parcelles planes de la commune et qu'elle pourrait un jour accueillir, par exemple, un nouveau bâtiment pour l'école. A relever aussi qu'avec l'ouverture de la RC 177, le trafic à la route de Bovon a diminué. En revanche, avec le nouveau centre d'activités au Marteley, on y rencontre plus d'enfants à vélo, à trottinette, etc.

M. Hervé Bandini, Président, recentre le débat en rappelant que l'objet du préavis consiste en une demande de crédit d'étude.

Mme Ingrid Rossel, Syndique : Les bus scolaires posent des problèmes à cet endroit. C'est pourquoi la Municipalité propose cette demande d'étude. Si on supprime les 5 places sur la route de Bovon, c'est pour aménager / agrandir le trottoir.

Mme F. Falconnet : défend le point de vue de M. Y. Trottet. Compte tenu des besoins en mobilité à l'horizon 2030 pour Vufflens-la-Ville et faisant partie de la commission d'étude, ce n'est pas de cette façon qu'on va résoudre la problématique.

M. G. De Büren : Vu la teneur du préavis, on est très loin d'une étude pour la réalisation d'une solution de parcage. C'est vraiment un financement pour la réalisation de ce parking qui nous est soumis aujourd'hui.

Mme S. Goldstein : demande que la commission rappelle le contenu de son amendement.

M. Y. Trottet : propose à l'assemblée de refuser le préavis, car il ne part pas dans la bonne direction. C'est une étude préliminaire et non une étude de projet que la Municipalité doit soumettre au Conseil communal. Si non, de tenir compte uniquement des points 1 et 2 des conclusions de la commission :
« 1) D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 30'000.00 destiné uniquement à la création

d'un arrêt de bus, d'un trottoir sur la Route de Bovon ainsi que d'une rampe accessible aux personnes à mobilité réduite à l'ancien collège ; 2) D'abandonner la partie du projet « Parking » tel que décrite dans le préavis ».

M. J. Vanderweckene : propose également que la Municipalité retire son préavis et revienne devant le Conseil communal avec un nouveau, traitant uniquement de la sécurisation des abords de l'école.

M. R. Parrat : souligne que pour la Municipalité, il est toujours délicat de retirer un préavis, car le débat reprendrait à zéro dans le cas d'un nouveau dossier. Je ne suis pas d'accord avec tous les points du préavis tel que présenté. Pour résumer, nous devons prendre position soit sur le rapport de la commission qui a amendé les conclusions du préavis, soit sur les conclusions du préavis ; éventuellement, sur un postulat que M. Y. Trottet pourrait déposer maintenant ou plus tard. Au vu de tout ce qui a été échangé, cela donne déjà une ligne dans quelle direction aller. Je recommande à la Municipalité de ne pas présenter des projets trop 'ficelés', pour avoir des débats sereins. Je pense que la solution soutenue par M. Vanderweckene et de la commission, complétée éventuellement par un postulat me paraît intéressante.

M. Hervé Bandini, Président, suspend la séance, afin que les parties puissent se concerter librement. A la reprise des débats, M. Eric Maeder, en accord avec la Municipalité *in Corpore*, propose à l'Assemblée de retirer le préavis et demande à M. Yves Trottet de lui soumettre au plus vite l'objet de son postulat.

Adoption du préavis

Le préavis 8-2019 est retiré par la Municipalité *in Corpore* et attend le postulat de M. Y. Trottet (qui sera déposé dans les cinq jours).

7. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 9/2019 RÉNOVATION DE LA PISTE DE 100 MÈTRES À LA SALLE DE SPORTS

Préavis du Conseil communal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad 'hoc.

Informations complémentaires

A la demande de la commission chargée d'étudier le préavis, M. Olivier Duperrut donne quelques informations complémentaires au préavis, notamment concernant le montant de l'emprunt fixé à CHF 105'000.- alors que les travaux sont estimés à environ CHF 100'000.-.

- 1) En choisissant la société (parmi trois en lice) la moins chère pour la réalisation des travaux et tenant compte d'imprévus possibles, il était prudent d'ajouter une marge de couverture au devis initial. Dans les faits, on en a profité pour renouveler le sable du saut en longueur.
- 2) Marques de traces de pas sur la nouvelle piste (à cause d'un malheureux passage avant que la piste ait complètement séché) à corriger.
- 3) Le PV de réception des travaux laisse apparaître quelques défauts, qui restent à corriger. Nous avons la possibilité de refaire une nouvelle couche de revêtement de 8 mm et recouvrir ainsi les marques mentionnées au point 2.
- 4) Les travaux ne sont pas encore entièrement payés.
- 5) Cette piste n'est rien de neuf en soi. Il incombe à la commune de l'entretenir régulièrement et d'être conforme aux exigences (scolaires ?) liées à l'utilisation de la salle des sports.

Rapport de la Commission

Le rapport de la commission formée de M. Michel Equey, Président, Mme Claudia Gallotti et M. des conseillers, il n'est pas lu. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (4).

Discussions

M. R. Parrat : s'étonne que ce sujet fasse l'objet d'un préavis alors que le budget 2019 (validé par le Conseil communal en décembre dernier) prévoyait déjà un montant de CHF 65'000.- (compte 359 315) pour la réfection de cette piste. Une information mentionnant un dépassement de crédit aurait suffi. Par ailleurs, il aurait simplement fallu indiquer que ce montant ne serait plus utilisé.

MM. Olivier Duperrut et Olivier Berthoud, Conseillers municipaux : Le montant prévu au budget 2019 a été calculé en fonction des offres rentrées. Entre temps, le projet a évolué. La solution proposée au budget 2019 prévoyait une charge sur un exercice comptable. Le présent préavis propose un investissement plus élevé sur 10 ans et qui sera remboursé par l'ASIVenoge. Vus les changements et par souci de transparence, nous avons préféré déposer un préavis.

M. P. Vigouret : Que se passe-t-il, si le Conseil communal refuse ce préavis alors que les travaux sont déjà réalisés ? ... Rien ! Concernant la remarque de M. Parrat, il aurait simplement fallu indiquer que le montant prévu au budget pour cette réfection n'a pas été utilisé.

Mme Ingrid Rossel, Syndique : Si nous avons anticipé les travaux, c'est pour être conforme à l'obligation légale liée à la salle des sports et à ses utilisateurs, notamment L'ASIVenoge ; si nous n'étions pas dans les délais, celle-ci aurait pu refuser le remboursement.

Adoption du préavis

La discussion n'étant plus demandée, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal, qui :

- Vu le préavis municipal 9/2019 du 17 septembre 2019
- Oûi le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 105'000.- destiné à la rénovation de la piste de 100 mètres ;
2. D'autoriser le financement par la trésorerie courante ;
3. D'amortir cet investissement sur 10 ans ; amortissement reporté aux comptes de l'ASIVenoge ainsi qu'un intérêt de 1,5% à ce qu'aurait coûté l'emprunt.

Le préavis 9-2019 est accepté à la très large majorité, moins deux abstentions.

8. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 10/2019 ARRÊTÉ D'IMPOSITION 2020

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad'hoc.

Rapport de la Commission

Le rapport de la commission permanente des finances formée de M. Nicolas Pittet, Président, MM. Pierre-Alain Cochand, Quentin Riva, Mmes Fanny Falconnet et Cynthia a été lu par M. Nicolas Pittet.

La commission propose à l'unanimité d'approuver le préavis. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (5).

Discussions

La discussion n'est pas demandée.

Adoption du préavis

Après la clôture des débats, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

- Vu le préavis municipal 10/2019 adopté en Municipalité le 30 septembre 2019
- Ouï le rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. De fixer à 67% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2012, le taux de l'arrêté d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt à la source, l'impôt spécial dû par les étrangers, le bénéfice net et le capital des personnes morales;
2. De maintenir inchangés, pour l'année 2020, les autres impôts entrant dans l'arrêté d'imposition ;
3. De maintenir à 5% l'an le taux d'intérêt de retard sur toute contribution impayée perçue directement par l'autorité communale ;
4. De maintenir le coefficient des amendes, lors de soustractions d'impôts et de taxes qui sont propres à la Commune, soit huit fois le montant de l'impôt ou de la taxe soustrait, indépendamment de celui-ci.

Le préavis 10-2019 est accepté à la large majorité, moins 1 abstention.

9. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 11/2019 OCTROI DE LA BOURGEOISIE D'HONNEUR À MME INGRID ROSSEL

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad 'hoc.

Rapport de la Commission

Le rapport de la commission formée de M. Sébastien Fabre (Président), Mmes Anne Pichard et Françoise Sciboz a été lu par M. Sébastien Fabre. La commission propose à l'unanimité d'approuver le préavis. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (6).

Hervé Bandini, Président, prie Mme Ingrid Rossel et ses deux fils de bien vouloir quitter la salle durant les discussions.

Discussion

M. R. Parrat : La fonction de Syndic est un beau mandat et Mme Rossel a fait un superbe travail tout au long de sa carrière. Je vais me prononcer en faveur du préavis mais je souhaiterais le vote à bulletins secrets, afin que chacun puisse se prononcer librement.

M. Hervé Bandini rappelle que, pour être applicable, la demande du vote à bulletins secrets doit être soutenue par au moins 5 membres et soumet la proposition à l'Assemblée. Quatre membres se prononcent en faveur du vote à bulletins secrets. La proposition de M. R. Parrat est rejetée.

M. Y. Trottet : Sans remettre en question le sujet de fond et faisant partie de la Commission de gestion, je m'étonne pourquoi on accorde la bourgeoisie d'honneur à Mme la Syndique maintenant déjà, alors que son mandat se termine le 1^{er} mars 2020 ? Je préférerais lui remettre ce titre honorifique à la fin de son mandat.

Mme M. Nicollerat : Le temps qui reste jusqu'à la fin du mandat de Mme la Syndique est très court par rapport à toutes ses années d'engagement et de travail investi en faveur de la commune. Je salue l'initiative de la Municipalité et je l'en remercie.

M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal : Ce titre honorifique lui donne aucune décharge quant à ses responsabilités pour la suite et fin de son mandat.

Mme Yvette Fischman : remercie la Municipalité pour cette belle initiative.

La discussion n'étant plus demandée, M. Hervé Bandini propose de soumettre cet objet au vote en inversant le procédé afin de pouvoir remettre le diplôme de la Bourgeoisie d'honneur de Vufflens-la-Ville sous acclamation.

Adoption du préavis

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

- Vu le préavis municipal no 11-2019 du 2 septembre 2019
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'accorder, en reconnaissance des services rendus en faveur de la Commune et pour son engagement politique conséquent durant les 30 dernières années, la bourgeoisie d'honneur de Vufflens-la-Ville à Madame Ingrid Rossel.

Le préavis 11-19 est accepté par 0 non, 1 abstention et 36 oui.

Mme Ingrid Rossel, Syndique, émue, remercie l'ensemble de ses collègues municipaux, le personnel communal, le Conseil communal pour ce magnifique geste de reconnaissance. Elle exprime également toute sa reconnaissance à ses deux fils, présents dans le public, pour leur soutien tout au long de sa carrière.

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme S. Reda : Concernant les cours pour les gestes de premiers secours (défibrillateur), le dernier des trois prévus et entièrement payé par la commune se tient le 1^{er} février 2020. Les suivants seront à charge des participants à hauteur de 50%. Pourquoi la commune a-t-elle pris cette décision ? Cela aurait dû être indiqué d'emblée, lors de la réponse favorable de la Municipalité au postulat « Sauver des vies par l'achat d'un défibrillateur et la formation de citoyens volontaires à la réanimation cardiaque et à l'utilisation d'un défibrillateur ».

Mme Ingrid Rossel, Syndique : Il a été décidé en Municipalité de former une quinzaine de personnes. On a décidé de payer les trois premiers cours de base, puis, sauf erreur, les cours de formation

continue. La proposition a eu un grand succès et on a été surpris par cette magnifique mobilisation. Rien ne vous empêche de déposer une interpellation.

M. S. Fabre : J'ai eu le plaisir de suivre ce cours qui est très bien fait. Indépendamment du coût, j'encourage les membres du Conseil, mais aussi la population à suivre ce cours et ceux de formation continue pour assurer une bonne maîtrise de la méthode ; c'est extrêmement utile et rassurant en situation de stress.

M. S. Berthoud : Reste-t-il encore des places en début d'année prochaine ? Plusieurs personnes seraient intéressées. Est-ce la commune qui organise les cours de formation continue à 50% - 50 % ou est-ce à la demande des personnes qui le souhaitent ?

Mme Ingrid Rossel, Syndique : Vu le succès, il faut que la Municipalité approfondisse le sujet. Le Conseil communal en sera informé en décembre.

M. B. Büttiker : Selon l'exemple de la commune de Montricher qui dispose de trois défibrillateurs, il y a un plan schématique indiquant l'endroit où ils se trouvent. Ne faudrait-il pas le faire aussi à Vufflens-la-Ville ?

M. E. Maeder, Conseiller municipal : Chaque personne inscrite est directement informée par le logiciel correspondant.

M. P-A Cochand : donne quelques informations concernant la première saison tennistique au Marteley. « Au nom du comité, je tiens à remercier la Municipalité pour son étroite collaboration et le Conseil communal pour son soutien au projet. L'outil mis à notre disposition est de première qualité. Les courts, l'éclairage, le Club House répondent totalement à nos attentes. Il reste le vent à maîtriser, un projet est en cours... Nous avons, contre toute attente, enregistré 51 nouveaux membres en 2019 et l'effectif à ce jour se monte à plus de 150 membres (75 adultes, 16 étudiants et 43 juniors) ».

Mme M-H Baumann : Nous avons beaucoup parlé de sécurité. Je reviens sur mon courrier envoyé à la Municipalité en 2015 concernant la demande de création d'une piste piétonne, à la sortie du village en direction de l'entreprise Bobst. Est-ce que le Service des routes a repris contact avec la Municipalité depuis ?

M. Eric Maeder, Conseiller municipal : Selon un récent contact avec le voyer, la rénovation de cette route est prévue en 2020.

Mme C. Fivaz : Nous informons l'Assemblée que nous allons prochainement déposer une interpellation ou un postulat pour que la suite des cours (défibrillateur) soit prise en charge par la Municipalité.

M. M. Equey : La Municipalité pourrait-elle informer le Conseil communal concernant 1) l'utilisation des deux parcelles communales se trouvant en Zone industrielle, la première touchant au DDP, 2) la création d'un P+R sur la deuxième (mentionnée au budget) 3) la faisabilité de généraliser le 30 km/h dans tout le village ?

M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal : Concernant la parcelle 930 au bénéfice d'un droit de superficie à accorder à une entreprise, un projet sera probablement soumis au Conseil communal lors de sa séance du 11 décembre prochain. Quant à la deuxième parcelle, elle pourrait faire l'objet d'un P+R ; nous souhaitons trouver le plus rapidement possible une solution aux problèmes de parcage à la gare, mais c'est un projet à développer avec les services du Canton, que nous relançons régulièrement. Pour l'heure, la balle est dans leur camp mais rien n'est à priori prévu pour 2020.

M. Eric Maeder, Conseiller municipal : Concernant la généralisation du 30 Km/h, le DGMR / Service des routes exige désormais une nouvelle procédure. Contrairement à ce qui se faisait précédemment, nous

devons désormais passer par un bureau d'études pour demander le passage au 30 km/h. Cela prend un peu plus de temps.

M. G. De Büren : Profitant de la réfection du secteur de la gare (réfection des bordures et de la chaussée), il y a désormais un arrêt de bus officiel en bordure de route. Pourquoi ne pas l'avoir mieux intégré, plus sécurisé ? Le concept actuel invite à la dépose sauvage, il est dangereux.

M. Eric Maeder, Conseiller municipal : Comme c'est le DGMR qui rénove, c'est du domaine du Canton et les services de l'État n'ont pas voulu entrer en matière.

CLÔTURE

Avant de clore la séance, M. Hervé Bandini, Président, a encore proposé à l'Assemblée d'avancer la prochaine séance du Conseil communal du 11 décembre 2019 à 19h00 et de partager un repas au restaurant du Marteley pour diverses raisons : 1) 'rattraper' le traditionnel souper des autorités municipales et communales qui se tient habituellement en septembre ; 2) en l'honneur de Mme Ingrid Rossel, Syndique, et pour qui ce sera la dernière séance de Conseil communal avant la fin de son mandat officiel.

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Hervé Bandini, a clos la séance en remerciant l'Assemblée de sa confiance et de sa bonne collaboration.

La séance a été levée à 22h15.